

REPUBLIQUE FRANÇAISE ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (YVELINES)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

33 membres en exercice

DÉLIBÉRATION CM-2022-017

SÉANCE DU 4 AVRIL 2022

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 BUGDET PRINCIPAL VILLE

Étaient présents: M. de Bourrousse, Maire, M. Millot, Mme de Freitas M. Valentin, Mme Poletto, M. Thiémonge, Mme Conesa-Rouat, M. Devred, Mme Dabrowski, M. Mouty, Adjoints, Mme Gaultier, M. Martin, Mme Sanches Mateus, Mme Karam, M. Ferrand, M. Chardon, M. Buisserez, M. Daniel, M. de Saint-Romain, M. Andrade Dos Santos, Mme Zanotti, Mme Souchet, M. Lombard, Mme Chalvignac et M. Fiault,

Avaient donné pouvoir :

Mme Le Guilloux à M. Lombard, Mme Dussous à M. de Bourrousse, Mme Borias à M. Thiémonge, Mme Miel à M. Fiault et M. Ageitos à Mme Chalvignac.

Étaient absents non représentés :

Mme Ratti, M. Drougard et Mme Bernard.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20220404-CM-2022-017-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (YVELINES)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

33 membres en exercice

DÉLIBÉRATION CM-2022-017

SÉANCE DU 4 AVRIL 2022

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 BUGDET PRINCIPAL VILLE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant le budget primitif 2021 du budget principal de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés sur l'exercice 2021 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant le compte administratif 2021,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections du budget,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 31 mars 2022,

Sur proposition de M. Alain Thiémonge, rapporteur de ce dossier, Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : DÉCLARE que le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2021 dressé

par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni

Le Maire,

Arnaud de Bourrousse

réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,

- Monsieur le Trésorier du SGC de Houilles,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20220404-CM-2022-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022 Affichage : 07/04/2022